

Lisez ces annonces, profitez-en, et faites des annonces pour augmenter vos affaires

AVIS PERSONNEL

SOUFFRIR-VOUS DE RHUMATISMES? Il serait avantageux pour vous de le laisser savoir à M. J. Ross, au numéro 724, Bâtisse Audubon. Phone, Main 3405. 18 av-1m

DEMANDES

ON DEMANDE—Une bonne cuisinière française, et faire petit ménage pour homme seul. Bon salaire. S'adresser 2109 rue Calippe, de 9 heures à 5 heures. av 18-2f

A VENDRE

A VENDRE—Un très bel aménagement de chambre en bois d'ébène. S'adresser 820 Esplanade. 26/11

CAMPHO-MENTHO

Pour le croup, le rhume de cerveau, les maux de gorge et les inflammations. Rien de meilleur pour les congestions. Jants-17

DEMANDES D'EMPLOI

Un homme, ayant bonnes références, actuellement occupé le matin, désire travail l'après-midi comme garçon de bureau, ou travail de maison. S'adresser Nelson, Bureau de l'Abéille, 23 Rue Chartres.

PRETS D'ARGENT

Emprunts à 5 pour cent PEUVENT ÊTRE OBTENUS. POUR ACHETER, CONSTRUIRE OU AMÉLIORER LES PROPRIÉTÉS, VOUS FAITES LES PAIEMENTS COMME VOUS PAYER. ÉCRIVEZ NOUS POUR LES CONDITIONS. E. GRANT, 220 BÂTISSE MACHECA, NLE ORLEANS, LNE. rev 18-1 an

ON DEMANDE A ACHETER

NOUS payons les plus hauts prix comptant pour vos bijoux anciens et or et en argent. Venez nous voir avant de vendre. EAGLE LOAN OFFICE AND JEWELRY STORE, J. Tuckovich, propriétaire, 308 rue du Canal. 17/18-17

DEMANDE UN TAXI COOKE

Phone Main 39 ou 49

CHAMBRES GARNIES

A LOUER—De belles chambres garnies, 826 rue St. Louis.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession vacante de Charles Perreau de Fosterman. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 8253 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne comptent pas sur le présent état de la succession. Le présent état de la succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, E. T. FLORENCE, Avocat. avril 16 20 25

Succession de Germain Le Roy, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,052 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne comptent pas sur le présent état de la succession. Le présent état de la succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. E. HOWARD McCALEB, Avocat. avril 16 20 25

Succession de Richard Maxwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 101,062 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne comptent pas sur le présent état de la succession. Le présent état de la succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. LÉGIER & GLEASON, Avocats. avril 16 20 25

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession vacante de Charles Perreau de Fosterman. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 8253 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne comptent pas sur le présent état de la succession. Le présent état de la succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, E. T. FLORENCE, Avocat. avril 16 20 25

Succession de Germain Le Roy, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,052 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne comptent pas sur le présent état de la succession. Le présent état de la succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. E. HOWARD McCALEB, Avocat. avril 16 20 25

Succession de Richard Maxwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 101,062 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne comptent pas sur le présent état de la succession. Le présent état de la succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. LÉGIER & GLEASON, Avocats. avril 16 20 25

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession vacante de Charles Perreau de Fosterman. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 8253 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne comptent pas sur le présent état de la succession. Le présent état de la succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, E. T. FLORENCE, Avocat. avril 16 20 25

Succession de Germain Le Roy, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,052 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne comptent pas sur le présent état de la succession. Le présent état de la succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. E. HOWARD McCALEB, Avocat. avril 16 20 25

Succession de Richard Maxwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 101,062 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne comptent pas sur le présent état de la succession. Le présent état de la succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. LÉGIER & GLEASON, Avocats. avril 16 20 25

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession vacante de Charles Perreau de Fosterman. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 8253 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne comptent pas sur le présent état de la succession. Le présent état de la succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, E. T. FLORENCE, Avocat. avril 16 20 25

Succession de Germain Le Roy, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,052 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne comptent pas sur le présent état de la succession. Le présent état de la succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. E. HOWARD McCALEB, Avocat. avril 16 20 25

Succession de Richard Maxwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 101,062 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne comptent pas sur le présent état de la succession. Le présent état de la succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. LÉGIER & GLEASON, Avocats. avril 16 20 25

AVIS SPECIAUX

LE DR. M. DAVID HASPEL a changé son bureau, du No. 414 Bâtisse Médical au No. 1214, Bâtisse Maison Blanche. Le service est limité aux maladies des yeux, du nez et de la gorge. Heures de consultation: 9 à 12, 1:30 à 5 p. m., et par convention, les dimanches de 9:30 à 11 a. m. Téléphone, Main 3095. 15 avril-1 sem

AVIS SPECIAUX

Nouvelle-Orléans, 8 avril 1914. Avis est par le présent donné que l'introduction à la prochaine session de la Législature de l'état de la Louisiane un acte pour régulariser les annonces judiciaires à la Nouvelle-Orléans, Lne. A. GUILBAULT, Représentant du Troisième District à la Législature. 9 avril-30f

AU PUBLIC

AUCUN personne n'est autorisée à se servir de mon nom en ce qui concerne mon métier d'ophtalmien. Je suis encore dans les affaires et mon magasin est situé aux numéros 512, 513 et 514 Bâtisse Macheca, avec A. Russo. D. C. GODFREY. avril 9-1m

AVIS SPECIAUX

La Henry Peters Derrick and Lighterage Company, commencera à faire des affaires le 15 avril prochain. Les souscriptions pour les actions, qui sont de 200 dollars chaque, seront reçues au bureau. M. Henry Peters garantit un dividende annuel de 7 pour cent aux actionnaires. La compagnie aura les bateaux suivants, que le public peut voir au débarcadere de la rue Couët, Pelican (nou) tout en acier; Louisiana, Spring Water, New Orleans. HENRY PETERS, Secrétaire et trésorier mars 15-30f

AVIS SPECIAUX

DESIREZ-VOUS cesser de payer un loyer et voulez-vous posséder votre demeure? Je suis en mesure de vous aider dans toutes les parties de la Louisiane, et sur le plan de paiements partiels. Nous demandons des agents. Knuth & Co., 629 Bâtisse Audubon, Nouvelle-Orléans. 10 avril

AVIS SPECIAUX

CEUX qui s'en vont. Correspondance Spéciale de L'Abéille

AVIS SPECIAUX

La plupart des parlementaires qui ne se représentent pas annoncent qu'ils vont retourner ou partir dans les affaires. — J'ai cru nous disant l'un deux, député du centre, servir mon pays en venant ici, j'ai perdu quatre ans de ma vie à exécuter des bêtises et je finirai par devenir incapable de tout effort sérieux. Jamais un industriel actif, croce-le, ne peut faire un député. Je ne crois pas ainsi qu'on le prétend, qu'une forte représentation commerciale et industrielle au parlement, donnerait de bons résultats. Industriels et commerçants, habitués à une vie de lutte, s'ankylosent ici plus vite encore que les autres.

AVIS SPECIAUX

Contre les bandes Albanaises. Belgrade, 16 avril.—Dans le département de Prizrend (arrondissement de Pođrina), les villages sont débarrassés des bandes albanaises. L'ordre est rétabli.

AVIS SPECIAUX

Belgrade, 16 avril.—La situation en Albanie n'est pas encore entrée dans l'ordre et son nouveau gouvernement se trouve dans la nécessité impérieuse de régler cette situation au plus tôt.

AVIS SPECIAUX

La politique serbe est dirigée par un vif désir de maintenir la paix dans les Balkans. Après tant de sacrifices consentis par le peuple serbe, les intérêts vitaux du pays, imposent au gouvernement de devoir. La base de la politique serbe est dirigée par les grands événements qui se sont déroulés dans les Balkans et ont créé quatre Etats: la Serbie, le Monténégro, la Grèce et la Roumanie unis dans une étroite solidarité.

AVIS SPECIAUX

Belgrade, 16 avril.—La situation en Albanie n'est pas encore entrée dans l'ordre et son nouveau gouvernement se trouve dans la nécessité impérieuse de régler cette situation au plus tôt.

AVIS SPECIAUX

La politique serbe est dirigée par un vif désir de maintenir la paix dans les Balkans. Après tant de sacrifices consentis par le peuple serbe, les intérêts vitaux du pays, imposent au gouvernement de devoir. La base de la politique serbe est dirigée par les grands événements qui se sont déroulés dans les Balkans et ont créé quatre Etats: la Serbie, le Monténégro, la Grèce et la Roumanie unis dans une étroite solidarité.

AVIS SPECIAUX

Belgrade, 16 avril.—La situation en Albanie n'est pas encore entrée dans l'ordre et son nouveau gouvernement se trouve dans la nécessité impérieuse de régler cette situation au plus tôt.

AVIS SPECIAUX

La politique serbe est dirigée par un vif désir de maintenir la paix dans les Balkans. Après tant de sacrifices consentis par le peuple serbe, les intérêts vitaux du pays, imposent au gouvernement de devoir. La base de la politique serbe est dirigée par les grands événements qui se sont déroulés dans les Balkans et ont créé quatre Etats: la Serbie, le Monténégro, la Grèce et la Roumanie unis dans une étroite solidarité.

AVIS SPECIAUX

Belgrade, 16 avril.—La situation en Albanie n'est pas encore entrée dans l'ordre et son nouveau gouvernement se trouve dans la nécessité impérieuse de régler cette situation au plus tôt.

AVIS SPECIAUX

La politique serbe est dirigée par un vif désir de maintenir la paix dans les Balkans. Après tant de sacrifices consentis par le peuple serbe, les intérêts vitaux du pays, imposent au gouvernement de devoir. La base de la politique serbe est dirigée par les grands événements qui se sont déroulés dans les Balkans et ont créé quatre Etats: la Serbie, le Monténégro, la Grèce et la Roumanie unis dans une étroite solidarité.

AVIS SPECIAUX

Belgrade, 16 avril.—La situation en Albanie n'est pas encore entrée dans l'ordre et son nouveau gouvernement se trouve dans la nécessité impérieuse de régler cette situation au plus tôt.

AVIS SPECIAUX

La politique serbe est dirigée par un vif désir de maintenir la paix dans les Balkans. Après tant de sacrifices consentis par le peuple serbe, les intérêts vitaux du pays, imposent au gouvernement de devoir. La base de la politique serbe est dirigée par les grands événements qui se sont déroulés dans les Balkans et ont créé quatre Etats: la Serbie, le Monténégro, la Grèce et la Roumanie unis dans une étroite solidarité.

AVIS SPECIAUX

Belgrade, 16 avril.—La situation en Albanie n'est pas encore entrée dans l'ordre et son nouveau gouvernement se trouve dans la nécessité impérieuse de régler cette situation au plus tôt.

AVIS SPECIAUX

La politique serbe est dirigée par un vif désir de maintenir la paix dans les Balkans. Après tant de sacrifices consentis par le peuple serbe, les intérêts vitaux du pays, imposent au gouvernement de devoir. La base de la politique serbe est dirigée par les grands événements qui se sont déroulés dans les Balkans et ont créé quatre Etats: la Serbie, le Monténégro, la Grèce et la Roumanie unis dans une étroite solidarité.

AVIS SPECIAUX

Belgrade, 16 avril.—La situation en Albanie n'est pas encore entrée dans l'ordre et son nouveau gouvernement se trouve dans la nécessité impérieuse de régler cette situation au plus tôt.

Bureau de l'Etat Civil

Manages, Naissances et Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures

Naissances. Mme Samuel Gompers Jr., une fille. Mme George A. Lester, un garçon. Mme Louis J. LeBlanc, un garçon. Mme Joseph Salome, une fille. Mme William F. Clark, une fille. Mme Armand G. Gaillard, une fille.

Mariages

Sidney J. Bloch à Mile Francis R. Hollander. Clyde Ferguson à Mile F. Mathews. Charles Williams à Mile Lizzie Brooks. M. M. Willard à Mile E. A. Miller. Bernard F. Turner à Mile Mary C. Gelle.

Mariages

Arthur Straugh à Mile Martha Jackson. Edward Chamber à Mile Virgie Jackson. Andrew B. Mendel à Mile Cecillie M. Sebaeffer.

Décès

Mme (Veuve) M. Leonard, 43 ans, 1911 N. Derbigny. Eugene Surz, 87 ans, Lowerline. Tristain Tupper, 82 ans, 4900 St. Charles. Rév. J. M. Robertson, 45 ans, 238 Derbigny. Chanie Mormetto, 2 ans, 2127 Huitième. Mile Margaret Moore, 36 ans, Jackson, Lne. Mary Jackson, 7 ans, 1917 Laurel. J. Cornhill, 57 ans, Hospital de la Charité. Mile Emilie Barber, 31 ans, 1229 Toull. Mme (Veuve) P. Molere, 71 ans, 1234 Décar.

AVIS SPECIAUX

Joseph Giddes, Jr., 44 ans, 1512 Marais. J. T. Clansing, 3 mois, 3125 Constance.

AVIS SPECIAUX

Marvin B. Van Ness vs. Mahlon E. Layne et al. District Louisiana arrêt amendé et affirmé. Texas & Pacific Railway Co. vs. Clara Hill, du Ouest District Texas, arrêt affirmé.

AVIS SPECIAUX

United States vs. John E. Wagner, Jr. condamnation à un an au pénitencier d'Atlanta pour un acte servi de la malice des Etats-Unis avec intention de frauder. Erie City Iron Works vs. Cecilia Sugar Co., Ltd., pétition d'intervention de la Whitney-Central Trust and Savings Bank pour les porteurs d'obligations de la Cecilia Sugar Co. Le receveur devait démontrer le 25 Avril la raison pour laquelle la pétition ne serait pas approuvée.

AVIS SPECIAUX

Belgrade, 16 avril.—La situation en Albanie n'est pas encore entrée dans l'ordre et son nouveau gouvernement se trouve dans la nécessité impérieuse de régler cette situation au plus tôt.

AVIS SPECIAUX

La politique serbe est dirigée par un vif désir de maintenir la paix dans les Balkans. Après tant de sacrifices consentis par le peuple serbe, les intérêts vitaux du pays, imposent au gouvernement de devoir. La base de la politique serbe est dirigée par les grands événements qui se sont déroulés dans les Balkans et ont créé quatre Etats: la Serbie, le Monténégro, la Grèce et la Roumanie unis dans une étroite solidarité.

AVIS SPECIAUX

Belgrade, 16 avril.—La situation en Albanie n'est pas encore entrée dans l'ordre et son nouveau gouvernement se trouve dans la nécessité impérieuse de régler cette situation au plus tôt.

AVIS SPECIAUX

La politique serbe est dirigée par un vif désir de maintenir la paix dans les Balkans. Après tant de sacrifices consentis par le peuple serbe, les intérêts vitaux du pays, imposent au gouvernement de devoir. La base de la politique serbe est dirigée par les grands événements qui se sont déroulés dans les Balkans et ont créé quatre Etats: la Serbie, le Monténégro, la Grèce et la Roumanie unis dans une étroite solidarité.

AVIS SPECIAUX

Belgrade, 16 avril.—La situation en Albanie n'est pas encore entrée dans l'ordre et son nouveau gouvernement se trouve dans la nécessité impérieuse de régler cette situation au plus tôt.

AVIS SPECIAUX

La politique serbe est dirigée par un vif désir de maintenir la paix dans les Balkans. Après tant de sacrifices consentis par le peuple serbe, les intérêts vitaux du pays, imposent au gouvernement de devoir. La base de la politique serbe est dirigée par les grands événements qui se sont déroulés dans les Balkans et ont créé quatre Etats: la Serbie, le Monténégro, la Grèce et la Roumanie unis dans une étroite solidarité.

AVIS SPECIAUX

Belgrade, 16 avril.—La situation en Albanie n'est pas encore entrée dans l'ordre et son nouveau gouvernement se trouve dans la nécessité impérieuse de régler cette situation au plus tôt.

AVIS SPECIAUX

La politique serbe est dirigée par un vif désir de maintenir la paix dans les Balkans. Après tant de sacrifices consentis par le peuple serbe, les intérêts vitaux du pays, imposent au gouvernement de devoir. La base de la politique serbe est dirigée par les grands événements qui se sont déroulés dans les Balkans et ont créé quatre Etats: la Serbie, le Monténégro, la Grèce et la Roumanie unis dans une étroite solidarité.

AVIS SPECIAUX

Belgrade, 16 avril.—La situation en Albanie n'est pas encore entrée dans l'ordre et son nouveau gouvernement se trouve dans la nécessité impérieuse de régler cette situation au plus tôt.

AVIS SPECIAUX

La politique serbe est dirigée par un vif désir de maintenir la paix dans les Balkans. Après tant de sacrifices consentis par le peuple serbe, les intérêts vitaux du pays, imposent au gouvernement de devoir. La base de la politique serbe est dirigée par les grands événements qui se sont déroulés dans les Balkans et ont créé quatre Etats: la Serbie, le Monténégro, la Grèce et la Roumanie unis dans une étroite solidarité.

AVIS SPECIAUX

Belgrade, 16 avril.—La situation en Albanie n'est pas encore entrée dans l'ordre et son nouveau gouvernement se trouve dans la nécessité impérieuse de régler cette situation au plus tôt.

AVIS SPECIAUX

La politique serbe est dirigée par un vif désir de maintenir la paix dans les Balkans. Après tant de sacrifices consentis par le peuple serbe, les intérêts vitaux du pays, imposent au gouvernement de devoir. La base de la politique serbe est dirigée par les grands événements qui se sont déroulés dans les Balkans et ont créé quatre Etats: la Serbie, le Monténégro, la Grèce et la Roumanie unis dans une étroite solidarité.

AVIS SPECIAUX

Belgrade, 16 avril.—La situation en Albanie n'est pas encore entrée dans l'ordre et son nouveau gouvernement se trouve dans la nécessité impérieuse de régler cette situation au plus tôt.

AVIS SPECIAUX

La politique serbe est dirigée par un vif désir de maintenir la paix dans les Balkans. Après tant de sacrifices consentis par le peuple serbe, les intérêts vitaux du pays, imposent au gouvernement de devoir. La base de la politique serbe est dirigée par les grands événements qui se sont déroulés dans les Balkans et ont créé quatre Etats: la Serbie, le Monténégro, la Grèce et la Roumanie unis dans une étroite solidarité.

COUR CIVILE DE DISTRICT. Nouveaux Procès.

Mme Geo. Hopfensitz vs. Geo. Hopfensitz, divorcée — E. M. Stafford et H. W. Robinson. Emily Robertson vs. E. E. Brady, divorcée — Sol Weiss. John I. Fitzpatrick vs. Josephine Crosby, séparation — H. P. Smed.

Nouveaux Procès.

Eddy Bros. Dry Goods Co., Ltd., vs. Mme Devonia J. Kearney, \$23.00 compte ouvert. — Titché & Rogers. Anthony Vega etc., vs. Michel Glaser, \$5000 dommages — F. T. Echezabal.

Nouveaux Procès.

L. Yurutzky et al. vs. C. C. Luzenberg, Dist. Attorney, pour changer de nom — Geo. Montgomery. Augustus Elvin Traeger vs. N. O. R. & L. Co., \$5644.45, dommages à une auto — P. L. O'Fuchy. The L. Grunewald Co., Ltd. vs. Scully & Schafer, \$129.54 séquestration — Dinkelspiel, Hart & Davey.

Nouveaux Procès.

Succession de Marie Jean Labardin et John Labardin, possession. — John Wagner. Succession de Thomas Booth, possession — E. M. Stafford & H. W. Robinson.

Nouveaux Procès.

Frank H. Mortimer, Agt. vs. Oscar Uler, \$1100 intérêt et vs. Oscar Uler, Dart, Kernan et Dart. Succession de Chas. B. de Fonterman, compte présenté par l'administrateur.

Nouveaux Procès.

Succession de I. Delgado, compte de Albania Plantation est présenté. Succession Mme E. H. Lehmann, compte présenté par l'exécuteur testamentaire.

Nouveaux Procès.

Succession Caroline S. Brauner, L. A. Brauner demande à être nommé administrateur. Succession Mme A. Gravenburg, Sarah Lacour demande à être nommée administratrice.

Nouveaux Procès.

Succession G. LeRoy, Jr., compte final présenté par l'exécuteur testamentaire. Succession de George A. Bonneze, testament — L. A. Hubert. Succession de Louis Edw. Valloft, administration — E. M. Stafford et H. W. Robinson.

Nouveaux Procès.

Succession de Mme Marie Antoinette Henriette Gaudouau, veuve de Noel Bartholémy LeBreton, possession — F. C. Marx. Interdiction de Mme Philip Schwitzner, l'inventaire monte à \$578.

Nouveaux Procès.

Geo. H. Haindel laisse à son épouse l'usufruit de tous ses biens. August W. Bloom laisse à son épouse un tiers de ses biens, le soldé à ses quatre enfants.

Nouveaux Procès.

S. Biasini, gérant, vs. Mme Stella Wilson, pour possession de la maison 1225 St-Pierre. Sam Hollandar vs. Wm. J. Geary, \$20 contrat.

Nouveaux Procès.

Nimber Bros. vs. Mme E. Mintz, veuve, \$23.23 marchandises. Jean B. Marchal vs. Veuve D. Tranchina, \$18 loyer.

Nouveaux Procès.

Jean Barbe vs. R. T. Stauffer, \$20 valeur d'un vache. Dr. M. Mansberg vs. Herman Alperin, \$27 pour services professionnels.

Nouveaux Procès.

Beauregard Furniture Co., Ltd., vs. Louisa Barnes, \$79.95 et séquestration. Benjamin W. Seawell vs. Patrick H. Killenoyne, \$20.20 billets.

Nouveaux Procès.

Geier Bros. Mfg. Co., John Camel, \$10 solde d'un billet. Worman Bros. vs. Paul Lacourage, \$22.50 compte ouvert. Fairchild Auto Co. vs. Jos. McCay, \$87.25 compte ouvert.

Pourquoi se gratter?

"Le remède de Hunt" donne la garantie d'arrêter et de guérir radicalement cette horrible démangeaison. Il est composé à cet effet et votre argent sera promptement remboursé sans discussion si Hunt's Cure ne soigne pas Eczéma, Prurigo, Impetigo ou quelque autre Maladie de la Peau, 50 cents chez votre pharmacien, ou directement par la poste \$1.10. A